

Réponse de Monsieur Yann Dubois de la Sablonnière

Candidat aux législatives

Monsieur le Président,

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ma candidature aux prochaines élections législatives dans la seconde circonscription de l'Indre.

L'artisanat est le premier employeur de France. Cette seule raison est déjà suffisante pour y attacher une importance toute particulière. L'artisanat est aussi à l'origine de notre essor économique depuis la naissance de notre secteur secondaire. Les artisans, forces vives de la nation, par leur intelligence n'ont cessé de créer et d'innover. L'artisanat est une composante essentielle de ce qu'on appelle le génie Français ou l'intelligence des mains...

... et pourtant ce secteur d'activité économique essentiel à la vitalité de notre pays n'a jamais fait partie des priorités de nos gouvernements. Par exemple, Le récent CICE, mesure destinée à alléger les charges de " l'entreprise globale" pour ne pas dire mondiale, n'a pas été adapté aux spécificités de l'artisanat qui n'en n'a récolté que les miettes.

Au risque de paraître simpliste c'est donc, pratiquement sans aucune restriction, que j'adhère à l'ensemble des 12 points que vous évoquez, en attachant une importance toute particulière à la formation des jeunes ainsi qu'aux dispositifs fiscaux. Ce sont soit, de simples mesures de bon sens ayant pour l'essentiel vocation à revaloriser le travail manuel soit, des mesures destinées à assurer une visibilité à une activité économique aléatoire soit, des mesures visant à supprimer les distorsions de concurrence.

Je me permettrai juste d'y apporter quelques précisions. Les micro-sociaux, à partir du moment où leur activité est limitée à la fois dans le temps et dans leur champs d'application, pourraient continuer à bénéficier d'un régime plus favorable sur une période d'1 an. Cette période probatoire pourrait alors être considérée comme une aide au lancement d'activité. A l'issue de cette période, ils devront adopter une structure juridique ,type EIRL,ou stopper leur activité sans avoir la possibilité de redémarrer sous la forme micro-sociaux. L'EIRL, me paraît d'ailleurs quasiment incontournable et il sera nécessaire d'encourager l'ensemble des artisans à l'adopter. C'est une sécurité, aussi bien pour leur patrimoine personnel que pour les conjoints collaborateurs. L'EIRL permettrait aussi aux artisans devenus gérants de leur société de ne pas payer de cotisations les années de "vaches maigres".

La suppression du dumping social générée par les travailleurs détachés me paraît essentiel. Il me semble utile de préciser que si la Loi était correctement appliquée, ces effets dévastateurs seraient moindres. Un travailleur détaché devrait ne pas dépasser les 35heures, devraient dormir à l'hôtel et non pas dans des caravanes... Ce n'est que très rarement le cas. il me paraît donc indispensable que tout les travailleurs en activité dans notre pays bénéficient de conditions de travail, au sens le plus large du terme, équivalentes sans aucune forme de discrimination.

Concernant le RSI, chacun s'accorde à dire, à juste titre, qu'il ne fonctionne pas. C'est effectivement une certitude. Certains proposent un RSI avec une couverture maximum incluant l'assurance chômage. Si l'idée dans le principe paraît séduisante, je crains, qu'elle n'entraîne un renchérissement substantiel de la cotisation qui est déjà prohibitive. J'opterai, pour ma part pour un système à la carte, qui prendrait en compte l'aversion au risque de chacun. il y aurait un tronc commun avec une assurance maladie obligatoire minimum et une cotisation minimum. Ceux qui souhaiteraient avoir des

prestations supplémentaires cotiseraient à hauteur de leurs exigences. Les autres pourraient s'assurer par leur propre moyen soit, par la gestion de leur patrimoine soit, par des assurances privées, soit les deux à la fois. Outre ces aspects financiers majeurs, il est indispensable de revoir le fonctionnement du RSI. Le personnel ne sait que très rarement gérer les dossiers correctement et communiquer. Ces carences engendrent une exaspération légitime des cotisants qui se sentent floués.

En plus de ces mesures qui sont indispensables au développement de notre artisanat, je me battraï pour modifier les règles d'appel d'offre afin de favoriser les artisans locaux. il sera nécessaire, pour ce faire, d'assouplir et simplifier les procédures et les normes afin de faciliter leur installation et répondre plus facilement aux appels d'offre et consultations.

Il sera également utile pour développer de nouvelles activités, d'élargir le champs d'application liées aux zones de revitalisation rurale. Dans un cadre budgétaire contraint , nous trouverons de nouvelles ressources en limitant les aides fiscales liées aux zones de franchise urbaines. Le cout lié aux ZFU est aujourd'hui 4 fois plus important que celui des ZRR alors que les territoires ruraux, avec 23 millions d'habitants et 92% du territoire, accumulent les handicaps "naturels" liés à leur isolement. Pour conforter le développement des artisans qui sont en bonne santé et qui aimeraient investir, je militerai pour un amortissement accéléré.

La généralisation du haut débit est également incontournable. Son financement sera également assuré par des transferts de subvention des banlieues vers les territoires ruraux. Durant le dernier quinquennat, le programme de renouvellement urbain a rassemblé 5 milliards d'€ supplémentaires alors que les mesures liées à la ruralité n'ont dégagé que 500 Millions supplémentaires. Ce traitement inéquitable est à corriger de toute urgence et son rééquilibrage permettra de financer le haut débit.

J'espère, Monsieur le Président, avoir répondu aussi synthétiquement que précisément à votre demande. Je me tiens à votre disposition pour d'éventuels compléments d'informations. Vous pouvez également consulter mon site www.ydls.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Yann Dubois de La Sablonière

Candidats aux élections législatives dans la seconde circonscription de l'Indre.